



N° 3926

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

---

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 9 novembre 2011.

## PROPOSITION DE LOI

*relative à la suppression de la **discrimination** dans les délais de prescription prévus  
par la loi sur la **liberté de la presse** du 29 juillet 1881.*

*(Première lecture)*

## TEXTE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION

### ANNEXE AU RAPPORT

---

Voir les numéros :

*Assemblée nationale* : 3794.



### **Article 1<sup>er</sup>**

- ① Le neuvième alinéa de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est ainsi modifié :
- ② 1° Après la première occurrence du mot : « provoqué », sont insérés les mots : « à la discrimination, » ;
- ③ 2° Après le mot : « handicap », la fin de cet alinéa est supprimée.

### **Article 2**

- ① L'article 65-3 de la même loi est ainsi modifié :
- ② 1° La première occurrence du mot : « alinéa » est remplacée par la référence : « et neuvième alinéas » ;
- ③ 2° La deuxième occurrence du mot : « alinéa » est remplacée par la référence : « et troisième alinéas » ;
- ④ 3° La dernière occurrence du mot : « alinéa » est remplacée par la référence : « et quatrième alinéas ».